

AVIS PUBLIC
ERRATUM

L'avis public du 13 juillet 2020 annonçant la consultation écrite d'une durée de 15 jours **sur le projet de règlement RRU1-6-2020 modifiant le Règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 est modifié pour apporter une correction au titre du projet de règlement et une modification au résumé du projet.**

Veillez donc prendre note que le projet de règlement RRU1-6-2020 est intitulé comme suit : ***Règlement aux fins de modifier le règlement sur le Plan d'urbanisme numéro RRU1-2012 et plus spécifiquement de remplacer l'affectation agricole des lots 3 066 390, 4 286 954 ainsi que d'une partie des lots 3 065 915 et 5 600 546, par l'affectation péri-commerciale et péri-mixte***

Le résumé du projet aurait dû se lire comme suit :

Résumé du projet :

Le projet de règlement vise à remplacer l'affectation agricole des lots 3 066 390, 4 286 954 ainsi que d'une partie des lots 3 065 915 et 5 600 546, par l'affectation péri-commerciale et péri-mixte.

L'affectation *péri-commerciale* vise à circonscrire les espaces destinés à des fins commerciales qui ont fait l'objet d'une exclusion de la zone agricole, mais qui sont actuellement situés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. Conséquemment, les activités commerciales y sont dominantes, mais des usages résidentiels multifamiliaux ainsi que certaines activités agricoles y sont compatibles.

L'affectation *péri-mixte* vise à circonscrire les espaces destinés à des fins mixtes qui ont fait l'objet d'une exclusion de la zone agricole, mais qui sont actuellement situés à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. Conséquemment, les activités mixtes y sont dominantes, c'est-à-dire des activités favorisant l'animation et la dynamique commerciale incluant des bâtiments résidentiels et mixtes, mais certaines activités agricoles y sont compatibles.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 21 juillet 2020

Madeleine Barbeau, OMA, greffière